

LÉGENDE DU ZONAGE

--- --

Limite de zone

Ua

Zone d'habitat ancien

Uab

Secteur de transition urbaine

Ub

Zone d'extension récente

Ue

Zone à dominante d'équipements

Uea

Secteur d'équipements sociaux

Uz

Zone à dominante d'activités

Uza

Secteur de l'aérodrome

Uzb

Secteur artisanal de l'ancienne sucrerie

Uzc

Secteur du canal

Uzd

Secteur artisanal de l'ancienne union commerciale

1AU

secteur d'urbanisation future à dominante d'habitat

1AUx1

Secteur d'urbanisation future à dominante d'activités industrielles

1AUx2

Secteur d'urbanisation future à dominante d'activités (PME-PMI)

2AU

Secteur d'urbanisation future à terme

2AUx

Secteur d'urbanisation future à terme à dominante d'activités

A

Zone d'activités agricoles

N

Zone de protection du paysage

Nj

Secteur de jardins

NI

Secteur de loisirs

Nz

Secteur de requalification des bassins de l'ancienne sucrerie

Espace boisé classé

Emplacement réservé

Plantations à réaliser

Éléments repérés au titre de l'article L.151-19 :

Bâti

Ensemble bâti

Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :

Arbre

Ensemble paysager

OAP

secteur soumis à orientation d'aménagement

Continuité de cheminement piétonnier à respecter

Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du 9 février 2012

À titre informatif :
Zone inondable reportée d'après le plan de prévention des risques inondation.
Ce report peut comporter quelques décalages.

plan 1 / 2 000

COMMUNE DE
TRILBARDOU

COMMUNE DE
VIGNELY

COMMUNE DE
CHAUCONIN - NEUFMONTIERS

COMMUNE DE
CHAUCONIN - NEUFMONTIERS

COMMUNE DE
MEAUX

COMMUNE DE
MEAUX

COMMUNE DE
MAREUIL - LES - MEAUX

COMMUNE DE
ISLES - LES - VILLENAY

Liste des emplacements réservés			
n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Chemin le long du canal de l'Ourcq (partie nord)	1 780 m2	Commune
2.	Chemin le long du canal de l'Ourcq (partie centrale)	4 320 m2	Commune
3.	Espace de loisirs autour de l'eau	58 300 m2	Commune
4.	Élargissement de la rue de la Marne	380 m2	Commune
5.	Équipements publics	2 400 m2	Commune
6.	Chemin le long du chemin de fer	11 680 m2	Commune
7.	Supprimé		
8.	Équipements publics	36 940 m2	Commune
9.	Chemin le long du canal de l'Ourcq (partie sud)	3 020 m2	Commune

Département de Seine-et-Marne, commune de

Villenois

2e modification du plan local d'urbanisme

Pos approuvé le 15 juillet 1981

1re révision du Pos approuvée le 18 avril 1988

2e révision du Pos approuvée le 8 mars 2002

Prescription de l'élaboration du plan local d'urbanisme le 21 mars 2008

Plu arrêté le 15 décembre 2010

Plu approuvé le 12 janvier 2012

1re modification du Plu approuvée le 8 avril 2013

2e modification du Plu approuvée le 23 novembre 2016

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 23 novembre 2016 approuvant la 2e modification du plan local d'urbanisme de la commune de Villenois

Le maire,
Michel Verrières

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
plan de zonage de l'ensemble de la commune

Date :

16 nov. 2016

Phase :

approbation

Échelle :

1 / 5 000

Pièce n°

4.1

Mairie de Villenois, 4 rue de la Marne 77124 Villenois
Mél. : 01 60 09 92 45 / fax : 01 60 44 06 92 / courriel : mairie.villenois@wanadoo.fr

agence **Gilson & associés** Sas, urbanisme et paysage
2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com